
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 27 août 2020 à 13 h
777, boul. Marcel-Laurin**

CA20 08 0393

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue virtuellement, le jeudi, 27 août 2020, à 13h, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant, par le biais d'une conférence téléphonique qui débute à 13h20, sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne agissant à titre de secrétaire d'arrondissement.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA20 08 0394

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 août 2020.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 27 août 2020.

ADOPTÉ.

CA20 08 0395

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208336002 relatif à la signature d'une entente entre l'arrondissement de Saint-Laurent et le promoteur Urban Capital-Harbour (ML) inc. dans le cadre de la construction des infrastructures municipales destinées à desservir les habitants du projet résidentiel Cité Midtown et autoriser une dépense de 396 173,04 \$, taxes incluses, à être assumée par l'agglomération de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ATTENDU le règlement 08-013 sur les ententes relatives à des travaux municipaux de la Ville de Montréal prévoit la signature d'une entente entre l'Arrondissement et les promoteurs pour tout projet résidentiel qui nécessite la mise en place d'infrastructures municipales;

ATTENDU que la présente entente est nécessaire pour permettre la construction des infrastructures municipales destinées à desservir les habitants de la nouvelle rue projetée du projet résidentiel et commercial Cité Midtown dans l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que les travaux précités seront réalisés par le Promoteur à ses entiers frais, à l'exception des bordures incluses ainsi que des travaux énoncés au paragraphe o) de l'entente qui seront réalisés par la Ville aux frais du Promoteur;

ATTENDU que le coût total estimé pour la réalisation des travaux d'infrastructures prévus s'élève à de 6 356 590,28\$ \$;

ATTENDU que le coût total estimé pour les honoraires professionnels, études et frais afférents est de 868 781,87\$;

ATTENDU que la signature de cette entente permettra l'implantation d'un nouveau projet à vocation résidentielle et commerciale incluant un bâtiment à logements sociaux;

ATTENDU que les coûts et les frais estimés, tels que mentionnés à l'article 8 du Règlement, payables par la Ville aux conditions qui y sont indiquées, visent les infrastructures sur site et les travaux de raccordement desservant un projet de logements sociaux sur le lot projeté numéro 6 315 159 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montré sur le plan de l'Annexe 2 sont de 396 173,04 \$;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'autoriser la signature de l'entente entre Ville de Montréal, l'arrondissement de Saint-Laurent et le promoteur Urban Capital-Harbour (ML) inc. dans le cadre de la construction des infrastructures municipales destinées à desservir les habitants du projet résidentiel Cité Midtown;
2. Autoriser une dépense de 396 173,04 \$, taxes incluses, à être assumée par l'agglomération de Montréal, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. D'exiger de Urban Capital-Harbour (ML) inc. au moment de la signature :
 - a) une lettre de garantie bancaire d'un montant correspondant à 20 % du coût des infrastructures de la phase du projet visée par la demande de permis;
 - b) une lettre de garantie bancaire correspondant à sa part des coûts des frais incidents.
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0396

La période de questions du public débute à 13h31

Aucune question n'a été posée

CA20 08 0397

Résolution visant à souhaiter une bonne rentrée aux élèves montréalais.e.s

- ATTENDU QUE dans les semaines du 24 et 31 août 2020 près de 200 000 jeunes montréalaises et montréalais inscrit à la formation générale au primaire et au secondaire entameront une nouvelle année scolaire ;
- ATTENDU QUE ces derniers représentent la relève pour la collectivité montréalaise et que cette relève est importante pour le dynamisme de Montréal ;
- ATTENDU QUE les élèves montréalais et montréalaises ont quitté l'école le 13 mars dernier, qu'ils n'ont pu mettre les pieds dans un établissement scolaire depuis plus de 5 mois ;
- ATTENDU QUE la crise sanitaire a des conséquences directes sur la réussite éducative ;
- ATTENDU QUE les jeunes montréalaises et montréalais ont démontré beaucoup de courage et de résilience pour affronter la réalité inédite du confinement ;
- ATTENDU QUE ces derniers inspirent la collectivité par leur courage, un courage qui donne un nouvel élan à la rentrée, un nouveau souffle motivant qui entraîne la société avec eux ;
- ATTENDU QUE les arrondissements ont les compétences et les pouvoirs pour influencer directement la qualité de vie des élèves montréalais.e.s et que, du même coup, ils permettent à ces derniers de développer leur plein potentiel ;
- ATTENDU QUE les élu.e.s municipaux collaborent aux efforts de la collectivité montréalaise en matière de sensibilisation à la réussite éducative ;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que les élu.e.s du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent souhaitent une excellente rentrée scolaire à tous les élèves montréalais.e.s et un bon succès dans leur réussite tout au long de l'année, qu'ils réitèrent l'importance de la persévérance scolaire, particulièrement pour ce retour en classe, et soulignent, par cette résolution, leur soutien !

ADOPTÉ.

CA20 08 0398

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 13h33

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} septembre 2020.
